

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

IMPORTANT

Apprenons les bons réflexes

DOCUMENT A CONSERVER



Madame, Monsieur,

La commune de Fourmies peut être soumise à la survenance d'un événement exceptionnel mettant en danger la population.

La sécurité des habitants est une préoccupation majeure de l'équipe municipale et de moi-même. A cette fin, le document que vous avez entre les mains, le DICRIM, vous présente de manière synthétique les risques majeurs identifiés sur la commune ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie, y sont également évoqués. Lisez-le, Conservez-le pour le consulter en cas de besoin.

En complément de ce travail d'Information, la commune prévoit d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde qui a pour objectif l'organisation, au plan communal, des secours en cas d'évènement.

Même si nous tentons de tout mettre en œuvre pour intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation au bon déroulement des opérations de secours.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce document.

Avec mes sentiments dévoués.

Alain Berteaux
Maire de Fourmies

SOMMAIRE

○ Informations	3
○ Les risques naturels	4
- Les inondations	4
- Les mouvements de terrain	7
- Les séismes	8
- Les risques climatiques	10
○ Les risques technologiques	12
- Le transport de matières dangereuses	12
- Le risque nucléaire	14
- Le risque engins de guerre	16
○ Les risques sanitaires	17

INFORMATIONS

o Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque peut être défini comme la probabilité de survenance d'un événement dommageable.

Il est admis que le **risque** est le résultat de la combinaison d'un **aléa** (phénomène ou événement résultant de facteurs et de processus qui échappent au moins en partie à l'homme) avec des **enjeux** (humains, économiques ou environnementaux).

o Il existe trois grandes familles de risques majeurs : le risque naturel, le risque technologique et le risque sanitaire.

Qu'est-ce qu'un risque naturel ?

C'est une menace découlant de phénomènes géologiques ou atmosphériques aléatoires comme par exemple les inondations, mouvements de terrain, tempêtes ...

Qu'est-ce qu'un risque technologique ?

C'est une menace engendrée par la défaillance accidentelle d'un système humain potentiellement dangereux comme le risque nucléaire, le transport de matières dangereuses ...

Qu'est-ce qu'un risque sanitaire ?

C'est un danger ou inconvénient auquel la santé publique est exposée.

o Deux critères caractérisent le risque majeur :

- Une **faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus amenés à le sous-estimer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- Une **gravité extrême** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

L'Alerte

- Un message peut être diffusé par haut-parleur, via les médias, ou par SMS.

En cas d'accident grave, une sirène est activée :

Signal émis par la sirène : trois sonneries modulées d'une minute qui sont interrompues de 5 secondes.



En fin d'alerte, une sonnerie continue de 30 secondes est diffusée.



Ne pas confondre avec le signal d'essai technique émis chaque premier Mercredi du mois à 12 heures.

LES RISQUES NATURELS

➤ Les inondations

Une inondation est une submersion, plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables, principalement provoquée par des pluies durables et importantes.

La commune de Fourmies est exposée au risque inondation avec les crues de l' Helpe Mineure et de ses affluents mais aussi à cause du ruissellement des eaux de pluie.

Historique

Les crues de l' Helpe Mineure sont assez fréquentes dans notre ville.

Depuis le mois de novembre 1984, cette rivière est sortie de son lit en 1992, 1994, 1995, 1999, 2000, 2002,2010 et enfin en janvier 2011.

Ces crues ont fait plus ou moins de dégâts mais marquent encore et toujours nos esprits.



Inondation Novembre 2010, Ecomusée.

✓ Les mesures mises en place par le Département et par la commune :

- Elaboration du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) qui permet de prévenir et limiter les conséquences de fortes crues.
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune tient compte du PPRI notamment en ce qui concerne l'occupation des sols.
- Elaboration en cours d'un Plan Communal de Sauvegarde.
- Elaboration en cours d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) par les établissements scolaires.

➤ Les consignes de sécurité

Avant

Lorsqu'un avis d'inondation est émis.



Fermez le gaz et coupez l'électricité.



Tenez-vous informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio. Echo FM : 104,5 FM

Canal FM : 94 FM France Bleu Nord : 94,7 FM



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence, libérez les lignes pour les secours.



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et aérations.

Tenez-vous prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.

Pendant



Montez à pied à l'étage.



N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils y seront en sécurité.



Restez informé de la situation et attendez les consignes de sécurité.

Après

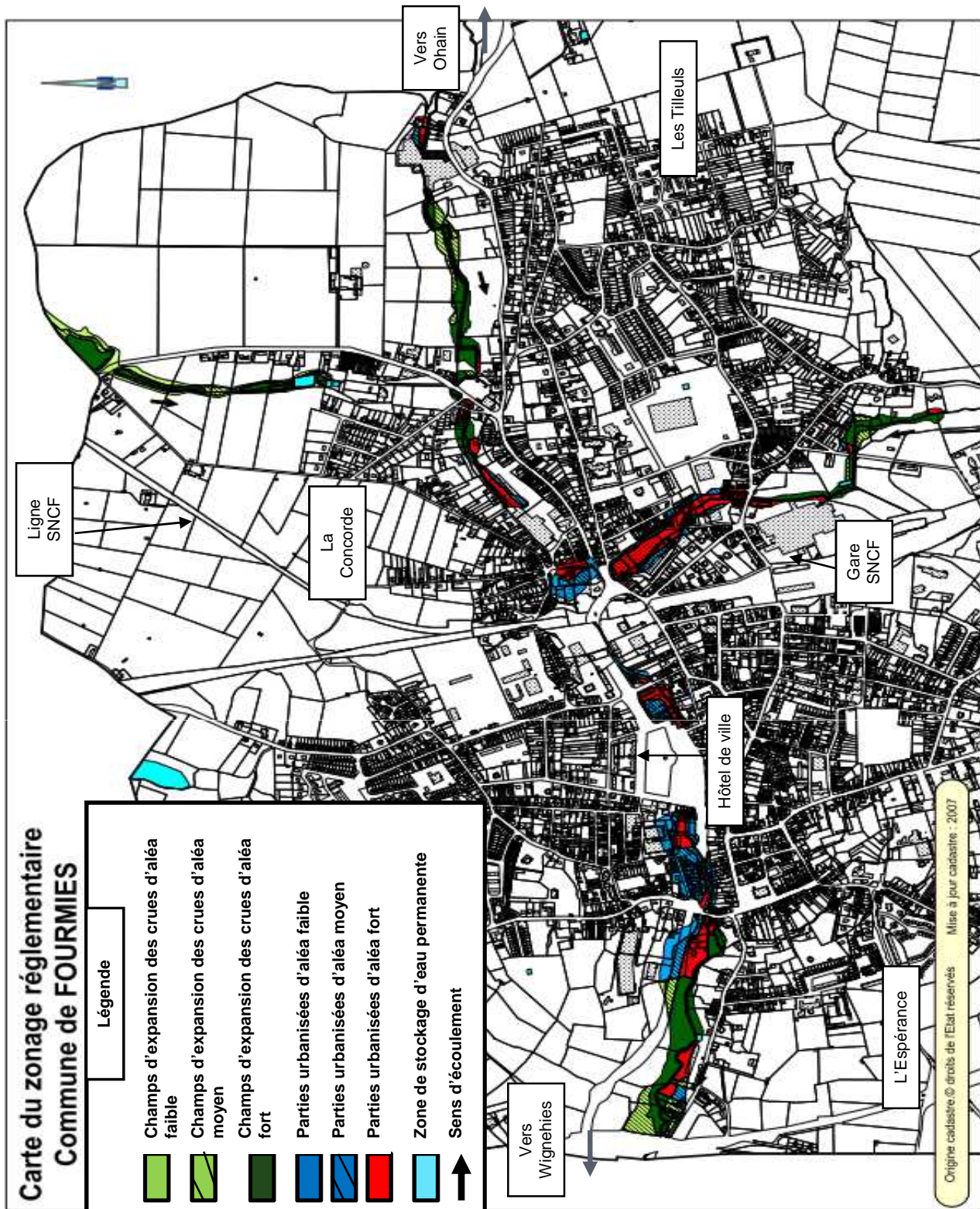


Aérez et désinfectez les pièces.



Contrôlez les circuits électriques avant de rétablir l'électricité.

- Chauffez dès que possible.



IMPORTANT : Pour toutes les constructions présentes dans les zones inondables et avant tout projet d'aménagement, renseignez-vous auprès du Service Urbanisme de la mairie pour la mise aux normes obligatoire.



Tel : 03.27.59.69.75 ou 03.27.59.69.55

LES RISQUES NATURELS

➤ Les mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol.

La commune de Fourmies est exposée au risque de mouvements de terrain en période de sécheresse. Le sol argileux de notre ville est un facteur aggravant ce phénomène (gonflement en période humide, retrait en période de sécheresse).

Le saviez-vous ?

Des mouvements de terrain ont été répertoriés du 1 juin au 31 décembre 1990 dans notre ville.

✓ Les mesures mises en place par le Département :

- Elaboration d'une cartographie départementale par le Bureau de Recherche Géologique Minière (BRGM) qui permet le développement d'outils nécessaires à la gestion du sol, à la prévention des risques naturels et des pollutions ...

Pour en savoir plus : www.brgm.fr

◆ Les consignes de sécurité

Pendant



Eloignez-vous au plus vite des lieux ou évacuez les bâtiments.



Ne revenez pas sur vos pas.



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

Après

- Informez les autorités en cas d'effondrement.

LES RISQUES NATURELS

➤ Les séismes

Un séisme, ou tremblement de terre, résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

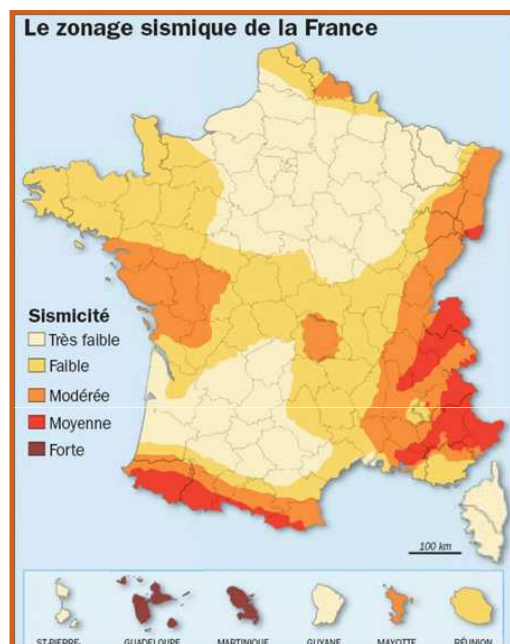
Le résultat de la rupture des roches en surface s'appelle une faille. Le lieu de la rupture des roches en profondeurs se nomme le foyer.

Plus rares sont les séismes dus à l'activité volcanique ou d'origine artificielle (explosions par exemple).

Le saviez-vous ?

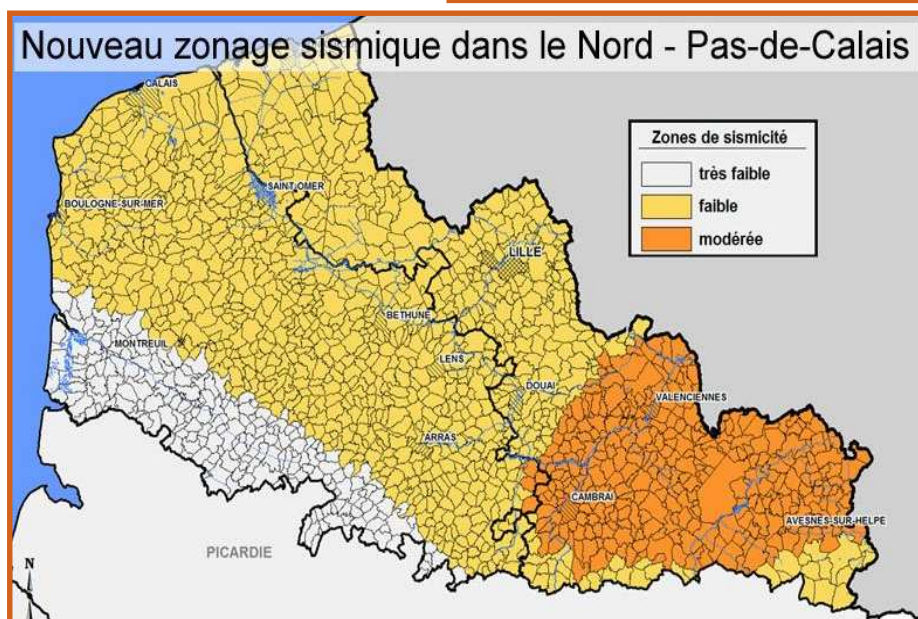
Il se produit de très nombreux séismes tous les jours, mais la plupart ne sont pas ressentis par les humains.

Environ cent mille séismes sont enregistrés chaque année sur la planète.



A compter du 01 Mai 2011, une nouvelle carte de zonage sismique est entrée en vigueur.

Le département du Nord – Pas-de-Calais est concerné par un aléa faible à modéré.



► Les consignes de sécurité

Avant



Repérez les points de coupure de gaz et d'électricité.

- Vérifiez la vulnérabilité aux séismes de votre habitation.
- Fixez les appareils et les meubles lourds.

Pendant

Restez là où vous êtes :

- À l'intérieur : se mettre près d'un mur porteur (mur très solide), une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.
- À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...).
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
 - Protégez-vous la tête avec vos bras.



Tenez-vous informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio. Echo FM : 104,5 FM

Canal FM : 94 FM France Bleu Nord : 94,7 FM



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence, libérez les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils y seront en sécurité.

Après

- Méfiez-vous des répliques, il peut y avoir plusieurs secousses.



Fermez le gaz et coupez l'électricité.

LES RISQUES NATURELS

➤ Les risques climatiques

Même si les risques climatiques, les vents violents, la neige et le verglas ne sont pas cités dans la loi relative à l'élaboration de ce document, ils nécessitent toutefois d'y être considérés.

✓ Les mesures mises en place par le Département :

- Elaboration d'un Plan Départemental d'Alerte Météorologique qui permet de donner aux autorités publiques les moyens d'anticiper, par une annonce plus précoce, une crise majeure.

Une échelle de couleur correspondant à 4 niveaux de vigilance a été élaborée.



VERT (niveau 1) : pas de vigilance particulière.



JAUNE (niveau 2) : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques. Tenez-vous au courant de l'évolution du phénomène.



ORANGE (niveau 3) : soyez très vigilant, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution du phénomène et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



ROUGE (niveau 4) : une vigilance absolue s'impose, des phénomènes d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils émis par les pouvoirs publics.

♦ Les consignes de sécurité

Avant

Dans tous les cas (canicule, grand froid, intempéries hivernales...)



Gagnez un abri solide et fermez les portes et volets.



Tenez-vous informé de l'évolution de la situation et du niveau d'alerte en écoutant la radio. Echo FM : 104,5 FM
Canal FM: 94FM France Bleu Nord : 94,7FM
ou sur le site de Météo France : www.meteo.fr



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence, libérez les lignes pour les secours.

En cas d'intempéries hivernales

- Protégez toutes les installations du gel.
- Stationnez votre véhicule hors des voies de circulation.

Pendant



Déplacez-vous le moins possible.

En cas d'intempéries hivernales

- Dégagez votre trottoir jusqu'au caniveau devant votre domicile (Arrêté municipal du 08 Décembre 2010).

Après



Faites attention aux fils électriques tombés par terre.



Ne montez ni sur les toits, ni sur les arbres fragilisés.

- Informez les autorités si des matériaux menacent la voie publique.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

➤ Le transport de matières dangereuses (TMD)

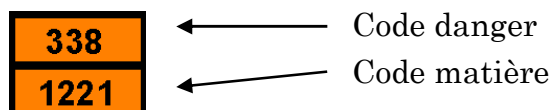
Plusieurs voies routières et ferroviaires traversent la commune de Fourmies. Des matières dangereuses y sont transportées. Diverses catastrophes peuvent survenir de manières accidentelles : explosion, incendie, dispersion dans l'air de produits toxiques.

Par ailleurs, il existe des canalisations transportant du gaz qui traversent notre ville.

◆ Les consignes de sécurité

Si vous êtes témoin d'un accident

- Donnez l'alerte soit aux Pompiers 18, soit à la Gendarmerie 17, en précisant bien le lieu exact et si possible les numéros apposés sur une plaque orange à l'avant et à l'arrière du véhicule :



- Ne déplacez pas les victimes sauf en cas d'incendie.
- Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en respirant le nuage toxique.

Si le signal d'alerte est donné



Tenez-vous informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio.
Echo FM : 104,5 FM Canal FM : 94 FM France Bleu Nord : 94,7 FM



Ne téléphoner qu'en cas d'urgence, libérez les lignes pour les secours.



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et aérations.



N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils y seront en sécurité.

Dans tous les cas



Ne fumez pas, ne provoquez ni flammes, ni étincelles.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

➤ Le risque nucléaire

Notre commune étant située à proximité de plusieurs centrales nucléaires, nous sommes susceptibles d'inhaler ou d'ingérer de l'iode radioactif en cas d'accident nucléaire grave.

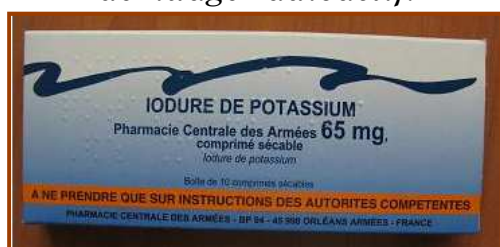
De plus, des matières radioactives sont transportées sur les voies ferrées de Fourmies.

✓ Les mesures mises en place par le Département et par la commune :

- Réalisation d'un plan de distribution d'iode stable.

En effet, la prise d'iode stable (non radioactif) est un moyen efficace de protection de la thyroïde contre la contamination radioactive : en saturant la thyroïde, l'iode stable empêche la fixation d'iode radioactif.

Une distribution de comprimés d'iode stable à la population pourrait être organisée par la mairie de Fourmies en cas de nuage radioactif.



Ne prendre les comprimés d'iode que sur instructions

des autorités compétentes !



➤ Les consignes de sécurité

Si le signal d'alerte est donné



Mettez-vous à l'abri le plus rapidement possible.



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et aérations.

- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation des autorités.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

➤ Le risque engins de guerre

Les vestiges de guerre constituent dans le département de Nord une menace constante pour les populations susceptibles d'y être exposées.

En cas de découverte d'engins explosifs, les risques sont de trois ordres :

- l'explosion suite à une manipulation, un choc ou au contact de la chaleur
- l'intoxication par inhalation, ingestion ou contact
- la dispersion dans l'air de gaz toxiques.

◆ Les consignes de sécurité

Avant

- Toujours observer la plus grande prudence face à un objet inconnu.
- Des munitions sont parfois enterrées : avant d'allumer un feu, s'assurer que le sol n'en renferme pas à faible profondeur.

En cas de découverte

- Ne pas toucher ni déplacer l'engin.
- Si l'engin dégage une odeur ou des vapeurs, ne pas inhaler et ne pas se mettre sous le vent.
- S'il existe un foyer d'incendie à proximité, ne pas chercher à l'éteindre : s'éloigner le plus rapidement possible.
- Alerter les Pompiers 18 et les Gendarmes 17 qui sont les seuls habilités à mettre en œuvre les moyens de protection qui s'imposent.



Obus de guerre déterrés à Méteren (59).

LES RISQUES SANITAIRES

- Depuis le début des années 80, les crises sanitaires se sont succédées à un rythme accéléré : SIDA, « sang contaminé », « vache folle », hormone de croissance, amiante, canicule, syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) ...

C'est pourquoi, il nous semble nécessaire de vous rappeler les gestes simples pour limiter les risques de transmission :

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour.
- Lorsque vous éternuez ou toussiez, couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras ou un mouchoir à usage unique.

1
LAVEZ-VOUS LES MAINS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR, AVEC DU SAVON PENDANT 30 SECONDES

Et systématiquement :

- après avoir éternué, toussé ou vous être mouché
- avant et après chaque repas
- après chaque sortie et retour au domicile
- après être allé aux toilettes

frottez les ongles et le bout des doigts

frottez la paume des mains

frottez entre les doigts

frottez l'extérieur des mains

! RÉGIONS LE PLUS SOUVENT OUBLIÉES LORS DU LAVAGE DES MAINS

face intérieure

face extérieure

2
UTILISEZ UN MOUCHOIR EN PAPIER

- pour vous moucher, pour tousser, pour éternuer, pour cracher
- jetez votre mouchoir dans une poubelle
- puis lavez-vous les mains

! N'UTILISEZ VOTRE MOUCHOIR QU'UNE SEULE FOIS

3
SI VOUS ÊTES MALADE, PORTEZ UN MASQUE* "CHIRURGICAL" EN PRÉSENCE D'UNE AUTRE PERSONNE

- pensez aussi à apprendre ce geste à vos enfants

! CHANGEZ VOTRE MASQUE ENVIRON TOUTES LES 4 HEURES OU QUAND IL EST MOUILLÉ

placez le masque sur votre visage et attachez-le

moulez le haut du masque sur la racine du nez

abaissez le bas du masque sous le menton

LES NUMEROS UTILES

▶ Urgences

Tel : 112

▶ Pompiers

Tel : 18

▶ Gendarmerie

Tel : 17

▶ SAMU

Tel : 15

▶ Centre antipoison de Lille

Tel : 0.825.812.822

▶ Météo France

▶ Tel : 0.892.68.02.59

▶ www.meteo.fr

▶ Mairie de Fourmies

▶ Tel : 03.27.59.69.73

▶ www.mairie-fourmies.fr

▶ Sous-préfecture
d'Avesnes-sur-Helpe

▶ Tel : 03.27.61.59.59

▶ Préfecture de Lille

▶ Tel : 03.20.30.59.59

Consultation du DICRIM
et
du Plan Communal
de Sauvegarde (PCS)
sur le site internet de la
ville :
www.mairie-fourmies.fr

DOCUMENT A CONSERVER